

Le Petit Rapporteur

En direct du Conseil Municipal

Au cours du Conseil Municipal du 28 mars dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- Approbation des comptes de gestion 2017 ; examen et vote des CA 2017 – Budget principal et budgets annexes Eau/ Assainissement/STEP et Lotissement Les Lapiaz : les comptes administratifs 2017 ont été approuvés à l'unanimité (voir sur le site le compte-rendu complet).

2- Sécurisation de la fenêtre de Bure – convention avec l'IRAM : les travaux de sécurisation de la fenêtre de Bure vont commencer en mai 2018. L'IRAM s'était engagé lors de la réunion en Préfecture de Septembre à verser une participation de 180 000 €. Une convention doit être signée pour permettre ce versement. Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la convention proposée et autorise le Maire à signer ladite convention.

3- Requalification de l'entrée Nord de la station de la Joue du Loup – demande de subvention au Département : la construction du centre de Bien-être a pour conséquence de devoir réaménager l'ensemble de la zone. Des marchés ont été attribués en novembre pour un montant de 1 024 015 € HT. Avec la maîtrise d'œuvre et les études, le coût prévisionnel d'opération est de 1 080 337 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet ; sollicite une subvention du Département de 15 % du montant de l'opération.

4- Acquisition d'un véhicule réfrigéré – demande de subvention au Département : le nombre de repas livré est de plus en plus important notamment avec la livraison des repas au multi-accueil depuis le 1^{er} décembre 2017. De ce fait, les tournées sont plus longues. Le véhicule utilisé pour le portage de repas ne permettra pas l'été de livrer à la température demandée par la réglementation. Il a été décidé

d'acheter un nouveau véhicule Le véhicule retenu, à l'issue d'une consultation est un utilitaire Renault réfrigéré d'un coût de 23 800 € HT. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite une subvention du Département de 10 000 €.

5- Acquisition d'un minibus – demande de subvention à la Région : le bus 9 places utilisé pour le transport scolaire du secteur de St Disdier est en panne et irréparable. Un nouveau véhicule doit être acheté pour le remplacer et une demande de subvention adressée à la Région. Le coût prévisionnel est de 35 000 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite une subvention de la Région de 17 500 €.

6- Modification des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire 2018 - Demande d'une dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours : les écoles du Dévoluy depuis septembre 2014 ont classe le mercredi matin et bénéficient des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) le vendredi après-midi. Le décret du 27 juin 2017 permet de revenir à la semaine des 4 jours. Un sondage avait été envoyé aux familles le 13/06/2017 : 17 familles pour rester à la semaine des 4.5 jours, 21 familles pour revenir à la semaine des 4 jours, 1 blanc. Il avait été décidé en concertation avec les enseignantes d'attendre la rentrée prochaine pour un retour à la semaine des 4 jours. Le conseil d'école du 20/03/2018 a voté favorablement pour le retour à la semaine de 4 jours. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018/ 2019 ; décide un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018.

7- Mise à disposition des locaux et des jardins des neiges à l'Ecole de Ski Français - convention : Thomas MICHEL et Quentin SERRES ne prennent pas part au vote.

La convention de mise à disposition des locaux et des jardins des neiges à l'ESF est caduque. Il convient de la renouveler. Cette convention prévoit que l'ESF verse une redevance de 15 000 € (dont 2 000 € pour le jardin des neiges) pour les locaux du Club Junior et pour le jardin de Superdévoluy et de 2 000 € pour le jardin de La Joue du Loup. Elle est conclue pour une durée de 2 ans. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée et autorise le Maire à signer ladite convention.

8- Mise à disposition des locaux de la Maison d'accueil de La Joue du Loup – convention avec l'Office de Tourisme du Dévoluy : la convention de mise à disposition des locaux de la Joue du Loup est arrivée à son terme. Il est proposé de la renouveler pour 2 ans dans les mêmes termes avec un loyer de 5 100 € annuel toutes charges comprises. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée et autorise le Maire à signer ladite convention.

9- Modification des statuts de la Communauté de Commune Buëch Dévoluy – compétence optionnelle MSAP : le conseil communautaire de la Communauté de communes Buëch Dévoluy du 6 novembre 2017 a redéfini l'intérêt communautaire des compétences optionnelles. Il a décidé d'inscrire dans les statuts la compétence optionnelle « la création et la gestion de Maisons de Services Au Public ». Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification proposée des statuts.

10- Modification du régime indemnitaire RIFSEEP – temps partiel thérapeutique : le Maire rappelle la délibération du 19 décembre 2017 mettant en place le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP.

Le Petit Rapporteur

S U I T E 1

L'ordonnance n° 2017-53 simplifie la procédure d'octroi du temps partiel thérapeutique. Pour prendre en compte le cas des agents remplissant les conditions et relevant de cette catégorie, il est nécessaire de modifier la délibération :

TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE

- IFSE : proratisée au temps de travail et à l'exercice effectif des fonctions

- CIA : suspendu.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification proposée.

11- Mise à jour du tableau des effectifs – création de postes suite à avancement de grade : la commission administrative paritaire du 22 décembre 2017 a validé la demande de 2 avancements de grade et 1 avancement de grade au titre de la promotion interne pour 3 agents de catégorie C. Les changements interviendront à compter du 1^{er} avril prochain et les postes occupés actuellement seront supprimés :

Suppression de 3 postes adjoint technique principal 2^{ème} classe ; création de 2 postes adjoint technique 1^{ère} classe et 1 poste agent de maîtrise.

12- Tarifs des remontées mécaniques 2018/2019 : La société Dévoluy Ski Développement a transmis le 6 février 2018 à la commune les propositions de tarifs pour la saison 2018/2019. Le Conseil Municipal, à 12 voix contre l'augmentation proposée et 2 abstentions, refuse la proposition de tarifs 2018/2019 ; fixe les tarifs pour la saison 2018/2019 à un montant identique à ceux approuvés pour la saison 2017/2018 ; Madame le Maire à prendre toute décision et à signer tout actes concourant à la pleine exécution de la présente délibération.

13- Travaux préalables à la mise en conformité de Mouchechat - Captage d'une nouvelle source « les sources du lac » – demandes de subventions – modification du plan de financement : le projet relevant plus du volet ressource dans le programme de l'Agence de l'Eau que du programme protection réglementaire des captages, un nouveau plan de financement est proposé :

Département : 30 %

Agence de l'eau : 30 %

SUR (bonification CPOM) : 10 %

Autofinancement : 30 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie la délibération du 13 février 2018 n° D2018-002 ; approuve le nouveau plan de financement proposé.

14- Création d'un réseau de chaleur – demandes de subventions – modification du plan de financement : le bureau d'études a fait parvenir le dossier de subvention type devant être envoyé à la Région et à l'ADEME. Le coût total est de 492 135 € (au lieu de 447 000 €). IT 05 a précisé les subventions mobilisables.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

ADEME « objectif Bois 05 » : 25 %

CPE (région) : 30 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que cette délibération annule et remplace la délibération du 13 février 2018 n°D2018-006 et approuve le nouveau montant de l'opération et le plan de financement proposé.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune : www.mairiedevoluy.fr